

## ARDHI

Parce que les risques d'une exploitation agricole ne sont pas les mêmes que ceux d'un commerce ou d'une industrie, Astrée a créé un produit spécifique pour pouvoir répondre aux besoins de protection des agriculteurs.

### **ARDHI, le premier contrat des agriculteurs**

ARDHI qui a été développé en relation avec des agriculteurs et des spécialistes du monde agricole est un contrat spécialement conçu pour la réalité de l'agriculture tunisienne.

### **ARDHI, un contrat qui s'adapte à chaque exploitation**

ARDHI permet de garantir tout ce qui compose une exploitation agricole : les bâtiments, le matériel, mais aussi les approvisionnements, les récoltes et les animaux.

ARDHI vous permet d'assurer votre exploitation comme vous le souhaitez en vous donnant la possibilité de choisir les garanties les plus adaptées à votre situation : incendie, chute de la foudre, choc d'un véhicule, frais de déblais et de démolition, accidents d'ordre électrique, tempête-grêle sur les toitures, rupture de canalisations d'eau, vols et tentatives de vols des matériels d'approvisionnements et récoltes, bris de glaces, ... Et en plus, ARDHI vous propose des garanties spécialement conçues pour le monde agricole : pertes de lait en tanks réfrigérés, pertes de produit de l'exploitation en chambres froides, responsabilité civile d'exploitant agricole.

Pour aller plus loin dans la protection et la garantie de votre activité, pour vous garantir contre la grêle ou la mortalité des animaux, **ASTREE** met à votre disposition son SERVICE AGRICOLE qui vous conseillera sur les formes de protection les plus adaptées à votre exploitation.

**ARDHI, ASSURANCE-GRELE,  
ASSURANCE MORTALITE DES ANIMAUX,**  
enfin les réponses aux besoins des agriculteurs